

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au projet d'extension du périmètre et de modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise

De : <af.colas

Date : 22/07/2020 22:29

Pour : <pref-enquete-reserve-iroise@finistere.gouv.fr>

À l'intention de Madame Nicole DEVAUCHELLE, commissaire enquêteur
Hôtel de ville, 27 rue du Lieutenant Jourden, 29217 LECONQUET

Madame,

alors que le Président de la République s'est engagé pour 30 % de notre territoire terrestre et marin sous mode de protection dont 10 % en pleine naturalité, l'extension de la réserve naturelle d'Iroise apparaît comme une excellente réalisation participant à l'obtention de ces objectifs.

J'ai été à la création des parcs naturels marins de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis puis de celui de Martinique. Je connais bien cet outil qui est parfaitement adapté à la gestion de larges espaces marins. Les ambitions d'un parc naturel marin sont aussi de créer des zones de repos et de quiétude fortes. Le Conseil de gestion d'un parc naturel marin est un excellent mode de gestion car il regroupe l'ensemble des acteurs du milieu (Etat, élus, monde économique, acteurs des loisirs, associations de protection de la nature et personnalités qualifiées). Il n'y a aucune opposition entre parc naturel marin et réserve naturelle nationale mais complémentarité.

Le dossier d'enquête publique mentionne : « Il a ensuite également reçu un avis favorable à l'unanimité du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise le 12 décembre 2019 (Annexe 14). » C'est donc que le projet est monté conformément à cet esprit parc naturel marin et il n'y a donc pas d'opposition majeure à l'extension de la réserve et à la modification de sa réglementation.

C'est pourquoi, je souscris fermement au projet d'extension du périmètre et de modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Très respectueusement.

François Colas

Retraité – Inspecteur général de santé publique vétérinaire